

Paris, le 16 novembre 2017

## COPACEL appelle au renouvellement du soutien aux installations de cogénération biomasse

Depuis 2004, les pouvoirs publics français soutiennent la production d'électricité à partir de biomasse au travers d'appels d'offres administrés par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE). Les ambitions de la France en matière de développement de l'énergie biomasse, fixées au travers de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie, reposent principalement sur ce mécanisme.

Nos voisins européens ont également mis en œuvre de telles aides d'Etat, ce qui permet à l'Union européenne de produire déjà 18 % de son électricité renouvelable à partir de biomasse. L'intensité de ce soutien varie fortement d'un Etat-Membre à un autre : l'Allemagne offre des niveaux de rémunération particulièrement élevés, ce qui lui permettra de produire 48 TWh d'électricité à partir de biomasse en 2020, contre 17.1 TWh pour la France<sup>1</sup>.

Les producteurs français de pâtes à papier ont été lauréats de plusieurs des appels à projets de la CRE. Ils ont ainsi investi massivement pour mettre en service plus de 300 MW<sub>e</sub><sup>2</sup> d'installations de cogénération biomasse. Cela représente à la fois d'un engagement fort des industriels pour la pérennité de l'activité des usines de pâtes à papier en France et des emplois qui en découlent, et à la fois un soutien du gouvernement à la compétitivité de ces sites, qui sont fortement concurrencés sur la scène internationale, en particulier par les pays d'Europe du Nord et d'Amérique qui bénéficient d'une ressource forestière abondante et bon marché.

Ce soutien à la compétitivité menace cependant de s'éteindre avec l'arrivée à terme, entre 2021 et 2022, des premiers contrats de soutien pour la production d'électricité à partir de biomasse, signés dans le cadre du premier appel d'offres lancé par la CRE en 2004. Pour le secteur des pâtes, papiers et cartons, les installations concernées par cette échéance représentent une puissance cumulée de 77,5 MW<sub>e</sub>. Une fois le contrat échu, la valeur de l'électricité produite s'effondrera et la rentabilité des installations de production d'électricité à partir de biomasse se retrouvera fortement dégradée. En effet, contrairement aux autres sources d'énergie renouvelables comme l'énergie photovoltaïque ou l'énergie éolienne, la production d'électricité à partir de biomasse engendre des coûts d'exploitation élevés. En conséquence, la compétitivité des usines de pâtes à papier se retrouvera fortement dégradée. A tel point qu'aujourd'hui, c'est la pérennité même de ces sites industriels qui est en jeu.

**COPACEL appelle donc les pouvoirs publics à prolonger le soutien public à la production d'électricité à partir de biomasse au-delà de l'échéance des premiers contrats, dits « CRE 1 ».** Ce soutien prendrait la forme d'un complément de rémunération pour l'électricité produite et vendue sur le marché, comme l'exigent les lignes directrices de la Commission européenne en matière d'aides d'Etats

---

<sup>1</sup> Source : State of play on the sustainability of solid and gaseous biomass used for electricity, heating and cooling in the EU (SWD(2014) 259 final)

[https://ec.europa.eu/energy/sites/ener/files/2014\\_biomass\\_state\\_of\\_play\\_.pdf](https://ec.europa.eu/energy/sites/ener/files/2014_biomass_state_of_play_.pdf)

<sup>2</sup> Puissance installée et à venir.

concernant l'énergie et l'environnement. Les nouveaux contrats seraient attribués à l'issue d'un nouvel appel d'offres qui succéderait à l'appel d'offres actuellement ouvert (appel d'offres « CRE 5 »).

L'Allemagne a d'ailleurs lancé un tel appel d'offres en 2017<sup>3</sup>. Grâce à ce nouveau soutien, 20 installations existantes (21,4 MW<sub>e</sub>) sur les 24 installations retenues (27,6 MW<sub>e</sub>) dans le cadre de cet appel d'offres bénéficieront ainsi d'un renouvellement du soutien public à la production d'électricité à partir de biomasse. Elles bénéficieront d'un complément de rémunération, qui s'ajoutera à la vente d'électricité sur le marché, pendant une durée de 20 ans. Cet appel d'offres sera renouvelé tous les ans.

L'exemple allemand démontre la compatibilité du soutien public aux cogénérations biomasse existantes avec les règles européennes de la concurrence. Il serait judicieux de s'en inspirer en France pour maintenir la production d'électricité à partir de biomasse et l'activité des usines de pâtes à papier. La seule alternative actuellement disponible pour ces sites serait de renouveler leur installation dans le cadre de l'appel d'offres « CRE 5 ». Cependant, cette solution est loin d'être économiquement optimale, à la fois pour les pouvoirs publics et pour les industriels : elle engendrerait des investissements et un niveau de soutien excessifs au regard du bénéfice environnemental.

**COPACEL** (Union Française des Industries des Cartons, Papiers et Celluloses) est un syndicat professionnel qui représente les entreprises françaises productrices de pâtes, papiers et cartons. COPACEL rassemble 75 entreprises, employant près de 12 500 personnes, et totalisant un chiffre d'affaires de près de 6 milliards d'euros.

Contact : Sylvain Le Net, [sylvain.lenet@copacel.fr](mailto:sylvain.lenet@copacel.fr), 01 53 89 24 53

---

<sup>3</sup> Source :

Bundesnetzagentur [https://www.bundesnetzagentur.de/DE/Sachgebiete/ElektrizitaetundGas/Unternehmen\\_Institutionen/Ausschreibungen/Biomasse/Ausschr\\_Biomasse\\_node.html](https://www.bundesnetzagentur.de/DE/Sachgebiete/ElektrizitaetundGas/Unternehmen_Institutionen/Ausschreibungen/Biomasse/Ausschr_Biomasse_node.html)